

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DU
10ème B.C.P. DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mardi 7 novembre 2017, et jusqu'à la fin des travaux de
raccordement de la fibre optique,

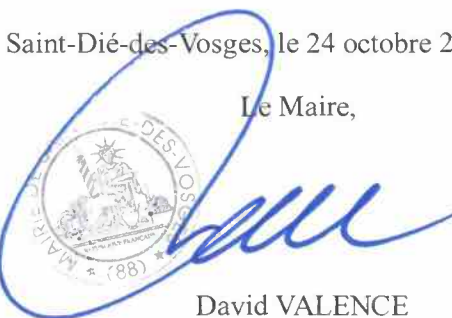
- **La circulation sera alternée, réglée par panneaux, rue du 10ème B.C.P. au niveau du
carrefour avec la rue d'Alsace.**
- **La circulation sera limitée à 30 km/h;**

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier
sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 24 octobre 2017.

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Saint-Dié-des-Vosges' and the year '1888'.

David VALENCE